

Conditions d'utilisation

1 Préambule

Une autorisation est exigée pour utiliser les géodonnées de base de swisstopo. Le Groupement Défense l'a obtenue pour l'utilisation dans le système *KADAS Albireo*. L'autorisation s'inscrit dans le Service Level Agreement entre l'Office fédéral de topographie swisstopo et le Groupement Défense.

Dans le cadre de l'utilisation du système *KADAS Albireo*, les conditions d'utilisation décrites dans le présent document s'appliquent aux géodonnées de base de swisstopo. Les géodonnées ne sont pas classifiées, mais leur distribution et utilisation sont néanmoins restreintes au niveau du département de la Défense pour des raisons juridiques.

2 Domaine d'application matériel

Les conditions d'utilisation concernent exclusivement les géodonnées de base suivantes du droit fédéral, selon l'annexe 1 de l'Ordonnance du 21 mai 2008 sur la géoinformation (OGéo) :

Cartes nationales 1:10 000, 1:25 000, 1:50 000, 1:100 000, 1:200 000, 1:500 000,

1:1 million

Périmètre à chaque fois toute la série de données

Variantes combinaison de couleurs avec relief et niveaux de gris / carte routière

à 1:200 000

Mosaïque orthophoto SWISSIMAGE

Périmètre toute la série de données Résolution SWISSIMAGE 25/50cm

Données toponymiques sélection de swissTLM^{3D} / swissNAMES^{3D}

Feuilles à chaque fois toute la série de données

Données vectorielles swissTLM^{3D}

Périmètre toute la série de données

Modèle d'élévation swissALTI^{3D} complété par MNT25

y compris les dérivés : estompage du relief et déclivité

Périmètre toute la série de données

Résolution 2 m pour swissALTI^{3D}, 25 m pour MNT25

3 Utilisation / cercle des utilisateurs

Les géodonnées de base de swisstopo mentionnées au chiffre 2 peuvent uniquement être utilisées avec le système suivant, par le cercle d'utilisateurs suivant et dans le cadre de l'utilisation suivante :

- But de l'utilisation / système : KADAS Albireo

- Cercle d'utilisateurs : Collaborateurs du Groupement Défense et

militaires (mil) en service

- Utilisation : Utilisation pour l'information ou la documentation

interne

Toute utilisation sortant de ce cadre est considérée comme abusive. Les autres utilisations doivent être demandées auprès de l'Office fédéral de topographie.

4 Durée d'utilisation

Le Groupement Défense du DDPS a le droit d'utiliser les données tant qu'elles font partie du Service Level Agreement (SLA) annuel entre Défense et swisstopo.

Si les données ne devaient plus être prises en licence par le Groupement Défense, elles devraient immédiatement être supprimées de tous les supports de mémoire au sein du Département de la défense. La suppression des données doit être confirmée par écrit à swisstopo au plus tard 30 jours après la fin du délai.

5 Limitations de l'utilisation et devoir d'information

Les géodonnées de base de swisstopo mentionnées au chiffre 2 ou les produits dérivés ne peuvent ni être utilisés pour des buts autres que ceux décrits au chiffre 2, ni vendus, modifiés, loués, donnés en location ou en licence, transmis ou remis à des tiers en dehors du Groupement Défense, sans un accord écrit spécifique avec swisstopo.

Toute publication de ces données sous forme directe ou dérivée est interdite.

Les géodonnées de base de swisstopo mentionnées au chiffre 2 doivent être protégées contre l'accès non-autorisé. Les collaborateurs de la Défense ne peuvent ni utiliser les données à leurs propres fins, ni les mettre à disposition de tiers, ni les publier de manière non protégée sur le World Wide Web ou sur d'autres réseaux publics.

Il faut informer swisstopo par écrit des éventuelles erreurs dans les données ou séries de données.

Tous les utilisateurs de données doivent être informés de la protection juridique et des restrictions d'utilisation.

6 Protection juridique

Les droits de propriété et les droits d'auteur demeurent auprès de swisstopo et ne passent pas au preneur de licence ou à l'utilisateur. Les mentions du copyright ne doivent être ni modifiées ni aliénées.